

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 22 novembre 2018

Question écrite urgente

Quelle sécurité piétonne aux Eaux-Vives ?

Une piétonne de 27 ans a été tuée après avoir été renversée par une voiture à l'avenue William-Favre dans la nuit du 4 au 5 novembre. Des habitant-e-s du quartier des Eaux-Vives ont été fortement choqué-e-s par ce décès. Des habitant-e-s demandent depuis des années de réduire les limites de vitesse sur les routes principales du quartier, y compris l'avenue William-Favre et d'améliorer l'infrastructure routière pour la sécurité des piéton-ne-s. Une pétition a été signée et déposée au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève par les habitant-e-s du quartier. Les décès sur la route ne sont ni une fatalité ni un drame qui n'aurait pu être évité. Le nombre des piéton-ne-s, cyclistes, qui ont perdu la vie ou ont été blessé-e-s à Genève ces dernières années est en constante augmentation.

Des habitant-e-s avaient déjà attiré l'attention des autorités sur la dangerosité de l'avenue William-Favre, et sur la nécessité d'un aménagement pour qu'une zone à vitesse limitée avec davantage de lumières soit réalisée, dans le but que la sécurité des piéton-ne-s et cyclistes soit garantie. L'avenue William-Favre, en pente, est peu éclairée en raison des frondaisons du parc qui opacifient les luminaires. Les autorités reconnaissent que plusieurs luminaires n'éclairent pas avec une efficacité suffisante, car ils se trouvent parfois dans le feuillage des arbres, et élaguent régulièrement ces derniers. Le grand nombre de voitures parkées, ainsi que le peu de passages piétons et de feux pour sécuriser l'avenue expose les piéton-ne-s s'aventurant sur la route à des dangers accrus et reconnus par les autorités. Pour les autorités, l'avenue William-Favre fait partie du réseau secondaire de la hiérarchie du réseau. A ce titre, cet axe doit pouvoir assurer des échanges, notamment entre divers quartiers. Pour les autorités, l'avenue William-Favre est donc sortie de la zone 30 des Eaux-Vives, et n'est de fait pas soumise à une limitation de

vitesse qui demeure donc à 50 km/h. Pour les autorités, l'aménagement d'un seuil à un croisement avec la rue de Montchoisy modère la vitesse à cet endroit. Mais ce dernier n'enlève rien à la dangerosité des voitures en amont et qui déboulent finalement à plus de 50 km/h à l'arrivée de ce seuil, et mettent mortellement en danger les enfants, familles, aîné-e-s, qui sortent de ce parc apprécié et fréquenté par les habitant-e-s du quartier et les Genevois-es pour déboucher sur une route dangereuse. Les autorités reconnaissent que ce ralentisseur est insuffisant, notamment la nuit, lorsque le trafic est peu important, la topographie en pente de la rue induisant des vitesses trop élevées. Les autorités municipales reconnaissent que leurs marges de manœuvre sont limitées. L'avenue William-Favre est pourtant identifiée dans la stratégie cyclable de la Ville de Genève comme un axe prioritaire devant faire l'objet d'aménagements sécurisés. Ces aménagements participeraient à la modération des vitesses et réduiraient les risques. Néanmoins, la faisabilité technique de cette mesure la rend difficilement réalisable pour les autorités, tout du moins à court terme, car elle nécessite la suppression de 150 places de stationnement, faute de gabarit nécessaire. Une telle suppression de places ne serait pas envisageable pour les autorités, au regard de la loi sur la compensation du stationnement, car le nombre de places qu'il est possible de supprimer en une année est limité. Mais surtout, vu la forte pression de stationnement pour les habitant-e-s du quartier des Eaux-Vives, ces places sont importantes pour les habitant-e-s du quartier qui possèdent une voiture et qui ne peuvent souvent pas faire autrement que de la parquer sur l'espace public. Les autorités regrettent de ne pouvoir envisager d'intervenir rapidement sur cet axe pour améliorer encore la modération du trafic et ainsi transformer l'avenue William-Favre en zone à vitesse limitée.

Compte tenu de ce qui précède, je pose la question suivante :

Quels aménagements urgents le Conseil d'Etat va-t-il décider de développer sur l'avenue William-Favre afin de s'assurer de la réduction de la vitesse, de l'augmentation de la luminosité, et donc de la sécurisation de cette avenue ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à cette question.